

Plan de conservation
du site patrimonial du Bois-de-Saraguay

Rapport de consultation

Avril 2016



Table des matières

Introduction.....	1
Approche retenue pour la consultation	1
Organisation et synthèse du rapport	2
1. Brève présentation du site patrimonial.....	4
2. Les commentaires des citoyens sur le plan de conservation	5
2.1 Considérations générales	5
2.2 La description et l’historique.....	5
2.3 Les valeurs patrimoniales	7
2.4 Les orientations	7
3. Les commentaires des citoyens sur des enjeux particuliers	9
3.1 La concertation	9
3.2 La mise en valeur	10
3.3 Les traces des aménagements agricoles	11
3.4 L’accessibilité du site et le problème de la sécurité.....	12
3.5 La révision des limites du site patrimonial	14
4. Le questionnaire en ligne	15
4.1 Le plan de conservation.....	15
4.2 Le site patrimonial.....	15
4.3 Les orientations du plan	15
Annexes	18
Recommandations contenues dans les mémoires.....	18
Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay	18
Société d’horticulture et d’écologie du nord de Montréal	19
Coalition verte	19
Ville en vert.....	20
Société de biologie de Montréal	20
Élie Kassissia, au nom d’amis et de voisins du Bois-de-Saraguay.....	20
Michel Moquin, résident dans le voisinage du site.....	21
Collège Sainte-Marcelline et Résidence l’Amitié.....	22

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)	22
Suggestions des répondants au questionnaire en ligne	24
Réponses au questionnaire en ligne : identité des répondants.....	26
Réponses au questionnaire : répartition des réponses aux questions fermées	27
Comité d'audition.....	35
Chronologie des travaux.....	36
Documentation pertinente.....	36

Introduction

Le plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay est un outil très important pour la gestion de ce secteur boisé en milieu urbanisé, car il fixera les orientations en vue d'assurer sa pérennité. Déclaré arrondissement naturel le 6 novembre 1981, le Bois-de-Saraguay a été préservé à l'initiative de citoyens, qui étaient sensibilisés à la valeur patrimoniale de ce boisé, alors perçu comme un vestige du couvert forestier précolonial de l'île de Montréal. Exploités d'abord comme boisés de ferme par des agriculteurs, puis aménagés comme domaines de villégiature par des familles bourgeoises montréalaises, ces lots ont alors été protégés du développement immobilier. La démarche citoyenne enclenchée à la fin des années 1970 a favorisé l'appropriation de ce patrimoine, reconnu comme parc régional par l'ancienne Communauté urbaine de Montréal en 1984. Le Bois-de-Saraguay, partie intégrante de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, est en cours d'aménagement afin de le rendre accessible au public.

La consultation publique sur le projet de plan de conservation tenue par le Conseil du patrimoine culturel du Québec a suscité un vif intérêt de la part de la population. L'appel lancé au moment de la mise en ligne du projet de plan de conservation, le 15 octobre 2015, a été entendu par les Montréalais. Comme ce fut le cas pour les précédents exercices, cette démarche de consultation s'est déroulée sous le sceau de l'ouverture et de la transparence. Le Conseil s'est engagé envers les citoyens à rendre compte au ministre de la Culture et des Communications des différents points de vue qui ont été exprimés en vue de bonifier la version définitive du plan. Le rapport de consultation se veut donc une synthèse des commentaires émis oralement ou par écrit, y compris des remarques qui ont été formulées par les répondants au questionnaire en ligne. Il contient, en annexe, les recommandations des mémoires et des commentaires de ces internautes.

Cette consultation constitue une étape capitale dans le processus de mise en application du plan de conservation. En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le ministre doit obtenir l'avis des autorités municipales de même que celui du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur le projet de plan de conservation. Après la réception du rapport de consultation et des avis, le ministère de la Culture et des Communications procédera à la révision de ce projet de plan de conservation, qui devra ensuite être approuvé par le ministre. Rappelons que le document définitif servira de cadre de référence pour la gestion du site patrimonial du Bois-de-Saraguay.

Approche retenue pour la consultation

La consultation sur le projet de plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay a été enclenchée le 15 octobre 2015 avec la publication, sur le site Web du Conseil, du document rédigé par les professionnels du ministère de la Culture et des Communications.

Ce projet de plan a été présenté aux citoyens lors d'une séance d'information tenue le 28 octobre 2015 au collège Sainte-Marcelline. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Elles ont pu poser des questions aux deux représentants du Ministère et faire part de leurs premiers commentaires sur la protection du site patrimonial. C'est également le 28 octobre 2015 que le Conseil a mis en ligne le questionnaire sur le contenu du plan.

L'audience publique s'est tenue au collège Sainte-Marcelline le 25 novembre 2015 en présence d'une cinquantaine de personnes. Neuf mémoires ont été déposés et la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal a transmis au Conseil les copies de deux mémoires qui avaient été soumis à la fin des années 1970¹, l'un à la Ville de Montréal et l'autre à la Commission des biens culturels (devenue le Conseil du patrimoine culturel du Québec). En plus des mémoires, le Conseil a aussi reçu de la Société de biologie de Montréal une lettre d'appui aux initiatives actuelles en vue de préserver et de mettre en valeur le site patrimonial du Bois-de-Saraguay.

La séance d'information et l'audience étaient accessibles aux internautes sur le site Web du Conseil. La séance a été visionnée en direct par 15 personnes et en différé par 38 autres. Quant à l'audience, elle a été suivie par 84 personnes en direct et 44 en différé. Enfin, près d'une centaine de personnes ont répondu au questionnaire en ligne.

Organisation et synthèse du rapport

Le rapport de consultation se veut un compte-rendu fidèle des points de vue exprimés par les participants. Après une brève présentation du site patrimonial, ces commentaires sont regroupés en trois parties.

La première partie présente les remarques relatives au plan de conservation lui-même. Celles-ci portent d'abord sur des considérations d'ordre général, puis sur les orientations contenues dans le document.

La seconde partie rapporte les propos sur des enjeux particuliers.

La troisième partie s'attarde aux réponses au questionnaire en ligne.

Une certaine unanimité se dégage des points de vue exprimés par les citoyens et les groupes concernés par l'avenir du site. De fait, toutes les associations qui ont soumis des mémoires font partie du Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay, mis sur pied en 2009. Ces groupes s'entendent sur la nécessité de préserver l'intégrité de la forêt et ils ne voient pas d'un bon œil la mise en valeur des traces des anciens aménagements agricoles au sud, ni l'ajout d'un nouveau sentier dans la partie ouest du site. Par contre, ils sont favorables à l'aménagement d'un sentier dit « de la biodiversité », dans l'axe est-ouest, destiné à faire découvrir les espèces végétales du Bois-de-Saraguay, et à l'implantation d'un centre d'interprétation de la nature dans la maison du chauffeur située dans l'ancien domaine Ogilvie.

¹ Ces deux mémoires avaient été présentés en vue d'assurer la protection du Bois-de-Saraguay, dont l'avenir semblait alors menacé par une modification du règlement de zonage du quartier.

La seule voix discordante provient des représentants des institutions enclavées dans le site protégé, soit le Collège Sainte-Marcelline et la Résidence l'Amitié, qui sont préoccupés surtout par la sécurité sur le boulevard Guin Ouest et aux abords immédiats du site patrimonial.

Les opinions émises touchent donc divers aspects de la problématique générale de la conservation et de la mise en valeur du site patrimonial du Bois-de-Saraguay.

1. Brève présentation du site patrimonial

Le site patrimonial du Bois-de-Saraguay est le troisième arrondissement naturel protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels, après ceux de Percé (1973) et de l'Archipel-de-Mingan (1978). C'est un site fortement boisé d'une superficie de 97 hectares situé en bordure de la rivière des Prairies et qui inclut l'île aux Chats. Il fait partie de l'arrondissement municipal d'Ahuntsic-Cartierville de la ville de Montréal. Le site correspond à peu près au parc-nature du Bois-de-Saraguay, mais se prolonge au-delà des limites de celui-ci à l'est, où il englobe un secteur résidentiel. Il ne comprend toutefois qu'une partie du vaste domaine boisé MacDougall-Reford inclus dans le parc-nature. La maison Mary-Dorothy-Molson, un bâtiment cité par la Ville de Montréal, se retrouve ainsi à l'extérieur du site patrimonial, qui ne compte qu'un seul bâtiment de l'époque des grands domaines, soit la maison du chauffeur du domaine Ogilvie. Le secteur résidentiel, qui est la seule unité de paysage avec un cadre bâti prédominant, a été aménagé après le décret d'arrondissement et ne contribue pas aux valeurs patrimoniales.

La forêt intérieure, les anciens domaines boisés et l'île aux Chats constituent la plus grande partie du site patrimonial du Bois-de-Saraguay. Ces secteurs boisés couvrent 85 % du site. Le fait que cette forêt a été épargnée par l'urbanisation lui confère une valeur paysagère exceptionnelle à Montréal. La biodiversité de ce boisé unique – 257 espèces floristiques, dont certaines sont désignées comme vulnérables – contribue aussi à la valeur paysagère du Bois-de-Saraguay. Même si l'on y retrouve des traces de l'intervention humaine – alignements rocheux et chemins témoignant des anciens champs cultivés, aménagements paysagers des anciens domaines de villégiature, infrastructures d'un projet immobilier non réalisé –, on peut considérer que la forêt y a repris pleinement ses droits.

2. Les commentaires des citoyens sur le plan de conservation

Les orientations du plan de conservation ont suscité quelques commentaires, qui portent principalement sur les modalités de la mise en valeur du site patrimonial. Certains font part de leurs craintes à cet égard, alors que d'autres y vont de leurs suggestions pour favoriser l'accessibilité au site protégé. La synthèse des propos recueillis reprend l'organisation du plan de conservation.

2.1 Considérations générales

La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal (SHENM) a remercié le Conseil du patrimoine culturel du Québec de venir entendre les exposés et les opinions des citoyens et a qualifié le plan de conservation de « document extrêmement intéressant qui révèle, dans l'ensemble, une connaissance assez approfondie des lieux et des enjeux de protection ». De plus, cet organisme considère que les orientations sont bien fondées. Le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay a fait part de son appréciation en soulignant que le plan de conservation était très étoffé.

Daniel Chartier, un architecte-paysagiste particulièrement dédié à la protection et à la mise en valeur des patrimoines culturel et naturel, constate que les premiers chapitres des plans de conservation – il a étudié aussi ceux de Sillery et de l'Île-d'Orléans – sont très bien faits, mais il déplore que la corrélation entre les orientations et les valeurs patrimoniales ne soit pas plus étroite. De plus, il souhaite qu'on adopte une vision globale de la gestion du site patrimonial, qui tienne compte de l'ensemble de ses composantes, mais aussi de ses zones limitrophes, afin de préserver l'intégrité des écosystèmes.

2.2 La description et l'historique

Quelques commentaires ont été faits sur la section « Survol du site patrimonial ». La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal souhaiterait que la sauvegarde du Bois-de-Saraguay soit mieux contextualisée historiquement dans le plan de conservation.

Le document fait à peine mention, écrit-on, d'une lutte citoyenne menée dans les années 1970. L'utilisation du vocable « Sauvons Saraguay » tel qu'utilisé dans le plan (p. 21) nous semble peu représentative pour décrire l'ensemble du mouvement populaire qui s'est activement mobilisé pour la sauvegarde du boisé à la fin des années 1970. Nous croyons plutôt qu'il fut probablement le slogan adopté par un des groupes de citoyens créés momentanément, durant cette même époque, pour contester spécifiquement l'érection prévue d'une tour d'habitation à Saraguay et qu'il ne fut plus utilisé par la suite.

L'organisme a joué un rôle très important dans le dossier de la reconnaissance du site comme arrondissement naturel et sa porte-parole attire l'attention sur le fait que l'histoire n'est pas faite uniquement à partir de documents écrits. Elle ajoute que la présidente et cofondatrice (avec son mari, Jean Blais) de la SHENM, Marie-Thérèse Blais, serait une personne-ressource à consulter pour compléter l'historique du site. On souligne aussi l'absence, dans la bibliographie, de la brochure publiée en décembre 1978 par la Société

d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques intitulée *Saraguay, un parc naturel urbain*.

De son côté, le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay évoque la « beauté intimiste » du site protégé. « Nous sommes en ville, écrit sa présidente, Jocelyne Leduc-Gauvin, mais dans cette forêt merveilleuse, on peut ressentir à quel point on fait “un” avec la nature. » Madame Leduc-Gauvin aurait elle aussi aimé que l'on insiste davantage dans l'historique sur le rôle des citoyens dans la démarche de classement du site. Elle souligne, en particulier, le rôle de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal et de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques², ainsi que les pressions d'un regroupement de citoyens de Saraguay.

Plus récemment, soit en 2009, un autre chapitre de l'histoire s'est amorcé avec la présentation au Conseil du patrimoine de Montréal d'un mémoire sur la mise en valeur du Bois-de-Saraguay dans le cadre de la citation de la maison Mary-Dorothy-Molson. La Ville de Montréal a décidé d'aller de l'avant avec le projet de mise en valeur et des comités consultatifs (à partir de 2010), auxquels a succédé un comité de suivi permanent (en 2013), ont ensuite maintenu le lien avec les citoyens, ce qui a permis de développer des consensus. Madame Leduc-Gauvin s'étonne du fait que ces consensus sont absents du plan de conservation.

Consensus citoyens pour la mise en valeur du site du Bois-de-Saraguay

La forêt intérieure

- Mettre en valeur le sentier dit de la biodiversité.
- Éviter la mise en valeur de sentiers additionnels dans la forêt intérieure, tel le sentier Robert-Bélanger.
- Maintenir l'intégrité naturelle de la forêt intérieure plutôt que d'aménager des champs agricoles.

Les anciens domaines

- Aménager un centre d'interprétation de la nature et la biodiversité du Bois-de-Saraguay dans la maison du chauffeur du domaine Ogilvie.
- Aménager un sentier de la nature dans le domaine Ogilvie et élaborer un programme d'interprétation de la nature.
- Assurer à la maison Mary-Dorothy-Molson la même protection que la maison du chauffeur et procéder à sa mise en valeur notamment par la restauration des jardins et l'accès à la rivière des Prairies.

Source : Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay, *Mémoire au Conseil du patrimoine culturel du Québec concernant le plan de conservation du Bois-de-Saraguay*, novembre 2015, p. 3-6.

² L'organisme est devenu les Amis du Jardin botanique de Montréal.

En ce qui concerne les mémoires déposés par des individus, les commentaires se limitent à quelques remarques. Ainsi, Jeannine Renaud aimerait que l'île aux Chats soit mieux documentée et rendue accessible aux visiteurs.

Michel Moquin, un résident de la rue Green-Lane située entre le Bois-de-Saraguay et le Bois-de-Liesse, se questionne sur la limite sud du site patrimonial, qui correspond au tracé de la ligne de chemin de fer et d'une ligne à haute tension d'Hydro-Québec. Cette dernière entreprise dispose d'un chemin d'entretien. Il y a également une ligne de distribution qui longe le boisé. L'auteur du mémoire déplore le fait que l'échelle des cartes insérées dans le plan ne permette pas de savoir si cette ligne électrique à basse tension est incluse dans le site protégé. Cette bande de terrain est, selon lui, laissée à l'abandon, y compris le chemin d'entretien de la ligne, où il y a des mares, des ornières et une végétation envahissante. Le chemin sert même de décharge publique. S'il est aujourd'hui obstrué, il était encore accessible il y a une dizaine d'années.

Enfin, les propos d'Élie Kassissia donnent à penser que la notion de « point d'observation » (voir la carte de la page 42) peut porter à confusion. En effet, ce citoyen y voit des « belvédères », donc des aménagements, qu'on rendrait accessibles aux visiteurs par des sentiers.

2.3 Les valeurs patrimoniales

Aucun commentaire particulier n'a été formulé sur les valeurs patrimoniales, qui font consensus. Il convient cependant de souligner que les traces d'occupation humaine, qui sont évoquées dans la présentation des valeurs paysagères, sont perçues par la plupart des intervenants comme des éléments peu significatifs, du moins dans la forêt intérieure. C'est le patrimoine naturel que l'on veut préserver.

2.4 Les orientations

Les quelques remarques sur des orientations spécifiques vont dans le même sens de la protection de la forêt et de la poursuite de sa mise en valeur qui a été entreprise par la Ville de Montréal.

En plus d'adhérer aux valeurs patrimoniales énoncées dans le projet de plan de conservation, le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay souscrit à l'ensemble des orientations, en particulier :

- 1 Préserver les caractéristiques du cadre naturel, des unités de paysage, des qualités visuelles, de l'harmonie naturelle du site patrimonial;
- 2 Favoriser la protection des secteurs boisés et de l'hydrographie, favoriser la replantation d'espèces indigènes en cas d'éradication de plantes et d'arbres envahissants;
- 3 Favoriser la restauration de bâtiments anciens en respectant les caractéristiques de leur époque de construction.

Toutefois, une orientation particulière visant à « favoriser la mise en valeur des anciens espaces ouverts, au sud de la forêt intérieure, témoignant des anciennes activités agricoles » irait à l'encontre d'un fort consensus des délégués citoyens tel qu'exprimé lors d'un comité consultatif en 2013. Le Comité propose plutôt d'y restaurer la forêt. De son côté, Michel Moquin ne voit pas d'objection à la mise en valeur de ces espaces ouverts : il affirme que son projet de sentier bimode (piétons et vélos) longeant la voie ferrée cadre bien avec cette orientation.

Les trois orientations suivantes suscitent l'inquiétude de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal :

- Éviter le lotissement.
- Ne pas favoriser de constructions.
- Éviter l'aménagement de stationnements.

Les auteures du mémoire y précisent : « Nous ne comprenons absolument pas l'idée même d'imaginer qu'il pourrait y avoir du lotissement, des constructions ou des stationnements à ces endroits. Ces trois orientations n'ont nullement leur place dans le plan. » S'exprimant au nom de citoyens du quartier, Élie Kassissia affirme, pour sa part : « Il est primordial de sauver cet unique site de tout développement immobilier... »

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) approuve les orientations du plan, mais rappelle que « le Bois-de-Saraguay constitue un milieu fragile avec un indice de sensibilité écologique élevé, dans lequel il faut limiter les interventions afin de perturber au minimum l'écosystème ». Il souhaite l'ajout d'un volet faunique à celui relatif à la flore, afin de protéger les habitats d'espèces animales à statut précaire. Il insiste sur l'importance de minimiser au maximum les interventions perturbatrices de la biodiversité et de tenir compte de l'impact des changements climatiques.

D'autres orientations ont été évoquées indirectement à travers des remarques relatives aux sentiers dans la forêt intérieure et à la mise en valeur de traces de l'occupation humaine qui subsistent dans le paysage. La portée de ces prises de position citoyennes dépasse cependant le cadre de la bonification du projet de plan de conservation et elles posent le problème plus global de la mise en valeur du site patrimonial du Bois-de-Saraguay. C'est pourquoi nous les avons regroupées dans la section suivante portant sur les enjeux.

3. Les commentaires des citoyens sur des enjeux particuliers

3.1 La concertation

Le processus d'élaboration du projet de plan de conservation a été remis en question à un double point de vue lors de la séance d'information. D'une part, comme nous l'avons déjà évoqué, le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay s'est dit surpris de ne pas y retrouver les consensus auxquels les citoyens en sont arrivés dans les consultations menées par la Ville de Montréal. D'autre part, Élie Kassissia s'est interrogé sur la participation de la Ville de Montréal (ou de la mairie d'Ahuntsic-Cartierville) à l'élaboration du document; il se serait attendu à retrouver le nom d'un représentant de la Ville dans la page des crédits. Il est à noter que ce commentaire avait été exprimé aussi lors de la consultation sur le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Roxanne Lessard, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, est intervenue à la fin de la séance d'information pour rassurer les citoyens en précisant que le projet de plan avait été commenté par la Ville et que quatre représentants de différentes sections de l'administration étaient présents dans la salle. En ce qui concerne les consensus citoyens, ils ont été rappelés dans le mémoire soumis par le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay (voir l'encadré plus haut).

D'une manière plus générale, c'est toute la question de l'arrimage du plan de conservation du ministère de la Culture et des Communications avec les autres outils de planification urbaine et les travaux de comités, qui se trouve posée par ces commentaires et d'autres qui ont été formulés dans les mémoires.

La Coalition verte recommande ainsi que le plan de conservation reconnaisse que le Bois-de-Saraguay est un élément important de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand et qu'il adhère aux objectifs du plan concept de cet écoterritoire. Le CRE-Montréal souhaiterait l'ajout d'un paragraphe situant le Bois-de-Saraguay dans la trame bleue et verte de l'agglomération de Montréal.

Michel Moquin mentionne pour sa part divers projets figurant dans les cartons – l'implantation d'une gare supplémentaire par l'Agence métropolitaine de transport sur la ligne de Deux-Montagnes, à l'est de l'autoroute 13, dans la section la plus à l'est du Bois-de-Liesse, l'agrandissement du réseau de pistes cyclables dans le cadre du développement vert de Montréal – dont il faudrait, selon lui, tenir compte dans la mise en valeur du Bois-de-Saraguay. Comme les aménagements qu'il propose dans le cadre de ces projets débordent les limites du site patrimonial, il suggère aux responsables de la gestion du site d'encadrer le développement à sa périphérie, dans ce qu'il qualifie de « zones d'adhésion ». Une action concertée entre les différentes instances intervenant dans ces zones limitrophes favoriserait la conservation et la mise en valeur du site patrimonial.

Enfin, la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal insiste pour que soit évalué l'impact sur les écosystèmes forestiers des projets proposés dans le cadre de la mise en valeur du Bois-de-Saraguay, notamment l'aménagement des sentiers du Polo et Paton, par un groupe d'experts indépendants.

3.2 La mise en valeur

Le sentier de la biodiversité : Plusieurs citoyens ont souligné que le sentier dit « de la biodiversité » n'est pas mentionné dans le plan de conservation, et ce, malgré le consensus établi sur cette question au sein du Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay et l'autorisation de la Direction des grands parcs de la Ville de Montréal. La Coalition verte, Ville en vert, la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal et la Société de biologie de Montréal appuient le projet. Le mémoire du Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay précise que ce sentier tracé dans l'axe est-ouest existait avant la déclaration du site patrimonial. Autrefois balisé de rubans au bénéfice des promeneurs, il est toujours emprunté pour les visites guidées annuelles organisées par le Comité.

Nous croyons comprendre qu'il aura une largeur maximale d'un mètre et un apprêt destiné à éviter le compactage du sol. Nous demandons deux petites passerelles, possiblement amovibles, afin de traverser des endroits humides au printemps. Nous considérons que le périple doit être identique ou très semblable à celui que nous avons proposé et qui présente une biodiversité exceptionnelle; cependant, nous sommes prêts à en discuter. [...] Enfin, nous proposons de procéder assez rapidement à l'aménagement du sentier de la biodiversité d'ici 2017 afin de mieux le protéger.

Le sentier Robert-Bélanger : Indiqué dans le plan de conservation comme un axe à mettre en valeur, ce sentier est un irritant majeur pour les organismes qui s'intéressent au Bois-de-Saraguay. La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal se dit farouchement opposée à la réhabilitation de cet ancien chemin de ferme, qui a « physiquement disparu parce qu'il n'est plus utilisé depuis des décennies ». Selon l'organisme, il n'apporterait rien de plus aux chemins du Polo et Paton. On ajoute : « Et quand on nous propose l'idée de voir restaurée une ancienne zone d'agriculture en ces lieux, cela nous paraît bien saugrenu et même indécent... » On cite à l'appui un texte de Jean-Claude Vigor qui évoque les effets néfastes du piétinement. Le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay parle d'un consensus citoyen à l'effet d'éviter l'ajout du sentier Robert-Bélanger. En fait, il serait plus exact de parler d'un consensus des organismes citoyens.

Outre le fait que ce sentier créerait une pression additionnelle sur la flore, ce lien nord-sud pourrait être utilisé comme un raccourci par les piétons et cyclistes. La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal s'en inquiète :

De plus, comme beaucoup d'autres personnes, nous sommes sûrs que le fait d'ouvrir un sentier qui traverse de part et d'autre la forêt en cet endroit bien précis risque de créer une zone afférente qui s'avérera beaucoup trop fréquentée, car cela représentera un corridor rapide à emprunter entre la voie ferrée (la gare éventuelle) dans la partie sud de la forêt et les institutions (Collège Sainte-Marcelline, Résidence l'Amitié) dans la partie nord. L'impact sur le boisé sera considérable, et encore plus si aucun moyen n'est mis en place pour empêcher les

gens de le parcourir en vélo. Bien sombre vision pour un boisé qu'on veut protéger...

Michel Moquin est le seul à envisager l'addition d'un troisième sentier orienté nord-sud dans la partie ouest du boisé, mais il propose un nouveau tracé non rectiligne. Quant à Élie Kassissia, il n'est pas opposé au principe de l'aménagement de nouveaux sentiers piétonniers qui rendraient accessibles les points d'observation indiqués dans le plan de conservation, mais il ne parle pas spécifiquement du sentier Robert-Bélanger.

Un sentier de la nature : Pour le secteur des anciens domaines, le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay a repris dans un mémoire remis aux élus municipaux d'Ahuntsic-Cartierville en 2010 l'idée d'un centre d'interprétation de la nature, qui avait été énoncée pour la première fois en 1979. Le Comité évoque la possibilité de jumeler ce projet de centre d'interprétation de la nature et de la biodiversité avec l'interprétation de l'histoire en ajoutant toutefois : « Mais nous croyons comprendre que pour des raisons administratives, la thématique de la nature serait plus appropriée dans la maison du chauffeur. » Le Comité propose d'aménager « dans le domaine Ogilvie, un sentier de la nature à caractère plus pédagogique, qui permettrait de présenter sur ce site de nombreux exemples de la biodiversité du Bois-de-Saraguay. Ce projet bénéficie de l'appui de la Société de biologie de Montréal ».

Les bâtiments anciens : Les citoyens se sont eux aussi exprimés sur la mise en valeur du site. Ainsi, Jeannine Renaud appuie le projet de centre d'interprétation de la nature. Quant à Élie Kassissia, qui s'exprime au nom d'un groupe de résidents du quartier, il privilégie l'option de la maison Mary-Dorothy-Molson pour loger un musée, un centre d'accueil avec stationnement pour les visiteurs et un café-bistrot. Il ajoute que la maison du domaine Ogilvie pourrait être utilisée comme accès secondaire pour les personnes à pied et les cyclistes.

Ville en vert évoque aussi le projet de centre d'interprétation de la nature dans la maison du chauffeur du domaine Ogilvie restaurée, tandis que le passé agricole du site pourrait être mis en valeur à la maison Mary-Dorothy-Molson. La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal propose, quant à elle, que les artefacts et traces de l'occupation humaine dans la forêt intérieure « deviennent l'objet de références muséales documentées ».

3.3 Les traces des aménagements agricoles

Les organismes citoyens s'entendent également sur le fait qu'il faut privilégier la reforestation des zones en friche, situées à la limite sud du Bois-de-Saraguay, à la mise en valeur des traces de l'occupation humaine. Actuellement, ce secteur est envahi par le nerprun, une plante qu'il faudrait éradiquer. Le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay en fait une recommandation formelle : « Plutôt que d'aménager des champs agricoles dans la partie sud, restaurer la forêt ancienne et sa zone de friche à ces endroits en les renaturalisant avec des plantes indigènes, tels des arbustes et petits arbres fruitiers qui attirent les oiseaux. »

De même, Ville en vert est d'avis qu'aucun site agricole historique ne devrait être restitué dans les limites du Bois-de-Saraguay – site patrimonial et parc-nature –, « pas même dans les milieux ouverts qui ne devraient être altérés que par des interventions d'éradication d'espèces végétales exotiques et envahissantes ». L'organisme ajoute : « Nous sommes convaincus que dans une situation où la nature aurait pris le dessus sur toute intervention humaine du passé, le nouveau milieu naturel devrait prévaloir et être laissé intact. »

La Coalition verte préconise la préservation de l'intégrité du boisé, y compris de ses parties renaturalisées. Comme nous l'avons vu, la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal n'est pas non plus favorable à la reconstitution des espaces ouverts sis au sud de la forêt intérieure, témoignant des anciennes activités agricoles.

3.4 L'accessibilité du site et le problème de la sécurité

Un consensus se dégage sur l'importance de rendre le site patrimonial plus accessible, dans le respect de la nature et de la sécurité.

La fréquentation du site : La Coalition verte s'est réjouie des progrès accomplis dans la voie d'une plus grande accessibilité au site pour le public et considère le plan de conservation comme une autre étape vers cet objectif. Ville en vert et la Société de biologie de Montréal ont aussi salué cette volonté de rendre le site accessible.

Les citoyens, résidents du secteur ou visiteurs occasionnels du boisé, appuient eux aussi le projet de rendre le site plus accessible. S'exprimant au nom d'amis et de voisins du Bois-de-Saraguay, Élie Kassissia déplore que cette forêt soit à peine accessible, « ce qui cause l'obstruction des sentiers par des arbres morts et la croissance des mauvaises herbes qui cachent la beauté des arbres matures et centenaires ». Michel Moquin voit, quant à lui, dans un chemin préexistant à la limite sud du site, du potentiel pour faciliter l'accès à celui-ci. Jeannine Renaud, une habituée du site, résume assez bien l'opinion générale lorsqu'elle affirme : « Je crois que nous souscrivons majoritairement au délicat équilibre entre la sauvegarde de cette précieuse forêt *pristine* en ville, sa connaissance et son utilisation éclairée. »

Dans l'ensemble, les gens souhaitent que l'accès au site soit limité le plus possible aux promeneurs. Ainsi, le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay s'oppose à la présence de vélos dans les sentiers, tout comme la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, qui souhaite en interdire l'accès également aux chiens. Élie Kassissia, qui s'exprime au nom de gens du quartier, souhaiterait que les seuls véhicules autorisés à circuler dans les sentiers soient ceux des personnes handicapées accompagnées. Il est même favorable à l'interdiction des embarcations motorisées sur la section de la rivière des Prairies comprise entre le Bois-de-Saraguay et l'île aux Chats.

Les voies d'accès au site patrimonial : Le mémoire de Michel Moquin s'attache de manière plus spécifique à la question de la circulation. Son projet de lien pédestre et cyclable, rectiligne et parallèle à la voie ferrée, passerait sous la ligne à haute tension d'Hydro-Québec, située au sud du site patrimonial. Selon lui, ce nouveau parcours faciliterait l'accès à la forêt protégée et conférerait une valeur patrimoniale à sa lisière sud. Il ajoute que le projet aurait un rôle structurant pour le développement vert de la ville de Montréal.

Si la Coalition verte et le CRE-Montréal souhaitent que le public soit incité à visiter le site patrimonial en utilisant les transports collectifs, le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay et l'organisme Ville en vert acceptent le principe de l'aménagement de quelques cases de stationnement à l'entrée des anciens domaines.

Outre le sentier sillonnant la partie ouest du boisé dans l'axe nord-sud, monsieur Moquin évoque la possibilité d'aménager un autre sentier est-ouest, celui-là afin d'éviter à ceux qui veulent traverser le site patrimonial d'avoir à emprunter le boulevard Gouin Ouest. Ce tracé réunirait deux portails d'entrée qu'il a repérés dans la barrière ceinturant le Bois-de-Saraguay et qui marquent possiblement, selon lui, l'emplacement d'un ancien chemin.

La circulation sur le boulevard Gouin Ouest : La sécurité sur le boulevard Gouin Ouest, qui coupe en deux le site patrimonial, est une question qui préoccupe les citoyens. À la séance d'information du 28 octobre 2015, Philippe Vallée, citoyen de Cartierville, a mentionné que la Ville de Montréal avait pavé récemment l'emprise de ce boulevard, mais qu'elle avait omis de tracer des lignes blanches de part et d'autre. La voie carrossable est plus large pour les automobiles, mais il n'y a pas d'accotement défini pour les vélos, de telle sorte que les automobiles roulent plus vite qu'auparavant. Ce citoyen se demandait si la largeur de l'emprise de la route permettait l'aménagement de trottoirs ou de pistes cyclables en bordure du boulevard. Martin Pineault, directeur général du patrimoine, s'est fait rassurant en offrant la collaboration du Ministère à la Ville si celle-ci manifestait la volonté d'ajouter une piste cyclable qui empiéterait sur le site patrimonial.

Les parents des élèves qui fréquentent le collège Sainte-Marcelline sont aussi inquiets pour la sécurité de leurs enfants, tout comme les personnes âgées de la résidence l'Amitié, en raison du trafic routier sur le boulevard Gouin Ouest. Le mémoire conjoint de la direction de l'établissement scolaire, de l'association des parents et de la Résidence l'Amitié précise :

Nous constatons que l'aménagement et l'accessibilité du site sont pensés prioritairement en fonction des visiteurs. [...] Par ce mémoire, nous vous demandons de reconnaître les deux institutions enclavées dans le parc de Saraguay et de considérer les problèmes de sécurité du point de vue des milliers de parents et des aînés qui circulent sur Gouin Ouest tous les jours à l'intérieur des limites du parc. Ce tronçon doit être réaménagé et sa signalisation repensée en tenant compte des risques pour les élèves et les aînés.

Les correctifs qui sont proposés impliquent la construction de trottoirs le long du boulevard Gouin Ouest et le réaménagement de la piste cyclable, la modification des règlements de circulation et de la signalisation, le réaménagement des arrêts d'autobus sur Gouin Ouest, de la voie d'accès au collège et de la traverse piétonnière ainsi que l'élagage ou l'abattage des arbres représentant un danger.

Le CRE-Montréal souhaite des aménagements en vue d'apaiser la circulation et de faciliter le déplacement entre les différents secteurs du site patrimonial. Afin de mettre en valeur le site patrimonial, des actions pourraient également être posées pour le faire connaître aux personnes qui empruntent le boulevard.

3.5 La révision des limites du site patrimonial

Bien que l'ancien domaine de la maison Mary-Dorothy-Molson se situe dans les limites du site patrimonial, le bâtiment lui-même en est exclu. Il fait toutefois partie du parc-nature de la Ville de Montréal. Le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay, qui a fait des représentations en 2009 auprès du Conseil du patrimoine de Montréal pour obtenir la citation du bâtiment, aimerait que soit réévalué le statut de cette maison historique pour lui conférer la même protection que la maison du chauffeur de l'ancien domaine Ogilvie. Élie Kassissia, un citoyen du quartier, est d'accord avec cette intégration.

Cette suggestion est appuyée par Ville en vert, qui précise : « Des démarches devraient être entreprises pour modifier les limites du site patrimonial de façon à inclure l'ensemble du domaine, quitte à ce qu'elles suivent les limites du parc-nature. » Lors de l'audience, le porte-parole du groupe a ajouté être favorable à l'exclusion du secteur résidentiel du site protégé, mais il s'exprimait alors à titre personnel. Une autre citoyenne a exprimé son désaccord avec cette exclusion.

Daniel Chartier, architecte-paysagiste impliqué dans la protection des sites naturels, a, pour sa part, plaidé en faveur d'une extension des limites du site patrimonial. Faisant le parallèle avec le Mont-Royal, il croit que le site du Bois-de-Saraguay devrait englober les abords de celui-ci, plus particulièrement le boulevard Gouin Ouest, qui « est une valeur patrimoniale majeure de Montréal », la maison Mary-Dorothy-Molson de même que le collège Sainte-Marcelline et la résidence l'Amitié. Il préconise une vision globale de la gestion du site patrimonial du Bois-de-Saraguay tenant compte des propriétés adjacentes qui forment une « bande verte ».

Enfin, le Conseil régional de l'environnement de Montréal a recommandé de prendre en considération la protection d'une bande boisée (sise au 9040, boulevard Gouin Ouest) située hors du site patrimonial du Bois-de-Saraguay, mais faisant partie de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand. Emmanuel Rondia, porte-parole du Conseil, affirme que ce terrain a une valeur écologique importante et que l'étude de ce dossier devrait être faite dans la perspective de consolider la trame verte et bleue du grand Montréal.

4. Le questionnaire en ligne

Parallèlement à la consultation publique, le Conseil a de nouveau mis en ligne un questionnaire pour permettre à un plus grand nombre de citoyens d'exprimer leur point de vue sur le projet de plan de conservation. Au total, 94 personnes, dont 81 provenant de Montréal (incluant 7 résidents du site patrimonial) ont répondu à l'une ou l'autre des questions, alors qu'une quarantaine de personnes ont rempli l'ensemble du questionnaire. Les deux tiers des répondants sont âgés de 55 ans ou plus. À la question générale visant à connaître les qualités attribuées au site patrimonial, toutes les réponses touchent à l'environnement naturel de cette oasis de verdure le long de la rivière des Prairies, qui se distingue par sa biodiversité, qui améliore la qualité de l'air et qui est facilement accessible aux Montréalais.

4.1 Le plan de conservation

Sur le plan de conservation, les trois quarts de la soixantaine de personnes qui ont répondu à la question trouvent le document facile à consulter. Par contre, le pourcentage de réponses favorables tombe aux deux tiers en ce qui concerne la compréhension des interventions souhaitées. Aux yeux de certains, le document reste un peu trop théorique, pas assez concret. On mentionne aussi qu'il devrait comporter un plus grand nombre de cartes géographiques.

Une majorité de répondants considère que le plan de conservation assurera la préservation à long terme du Bois-de-Saraguay. Encore faudra-t-il s'assurer, disent cependant certains, que la réglementation qui en découlera soit appliquée!

4.2 Le site patrimonial

La grande majorité des répondants considère que les deux valeurs paysagères attribuées au site patrimonial du Bois-de-Saraguay sont représentatives des raisons pour lesquelles ledit site mérite d'être protégé. Certains auraient aimé qu'on accorde plus d'importance aux milieux humides de la bande littorale de la rivière des Prairies et de l'île aux Chats ainsi qu'au Bois-de-Liesse, qui est voisin du Bois-de-Saraguay. Un citoyen précise qu'il y a beaucoup d'autres raisons de protéger le site, alors qu'un autre voit dans l'attribution de ces deux valeurs, reposant sur le rapport du secteur à son environnement immédiat, que le site en lui-même n'offre pas assez de caractéristiques intrinsèques pour être préservé. Les caractéristiques décrites dans le plan apparaissent cependant à la grande majorité des répondants comme représentatives des éléments à préserver.

4.3 Les orientations du plan

L'île aux Chats : À une question portant spécifiquement sur le secteur de l'île aux Chats, ce sont près des deux tiers des répondants qui se disent tout à fait d'accord et un quart est plutôt d'accord avec l'idée de ne pas y aménager de voies d'accès et de ne pas y favoriser de nouvelles constructions. Par contre, certains aimeraient que les embarcations puissent y accoster.

Les anciens domaines de villégiature : Dans les mêmes proportions qu'à la question précédente, les répondants se disent favorables à l'orientation qui vise à « favoriser le maintien des espaces ouverts et des anciens aménagements paysagers associés aux

anciens domaines de villégiature ». Un citoyen, qui ne veut pas qu'on investisse des fonds publics à cet endroit, souhaite plutôt qu'on laisse la nature reprendre ses droits sur ces terrains. Mais un autre intervenant évoque la possibilité de mettre en valeur ce site durant la belle saison dans le cadre d'événements artistiques ou culturels et de recréer virtuellement l'image du manoir Ogilvie aujourd'hui disparu.

L'orientation sur la préservation et la restauration de la maison du chauffeur du domaine Ogilvie recueille l'assentiment de la grande majorité des répondants, mais seulement la moitié adhère à ce principe d'emblée, alors que 40 % y sont plutôt favorables. Le coût de la restauration, la nécessité d'une surveillance des lieux et la question du stationnement sont des objections formulées par certains.

La réponse à la question suivante portant sur la restriction des aménagements dans le secteur des anciens domaines de villégiature confirme que les citoyens souhaitent que les installations servant à l'accueil des visiteurs soient limitées à leur plus simple expression. L'idée même de construire un pavillon d'accueil est contestée par quelques-uns.

Un seul citoyen s'est dit défavorable à la mise en valeur et à l'accès aux rives de la rivière des Prairies. Certains insistent toutefois sur les précautions qu'il faudra prendre pour préserver ce milieu fragile.

La forêt intérieure : Les répondants y favorisent des interventions minimales. La problématique de l'aménagement de sentiers a été amplement discutée dans les mémoires et les réponses au questionnaire n'apportent rien de plus, si ce n'est cet argument : « Un minimum de sentiers est quand même nécessaire pour [a] patrouiller, faire des prélèvements, assurer la sécurité des usagers, et débusquer les éventuels squatters et sans-abris qui s'installent un peu partout, souvent dans les grands parcs boisés. »

En ce qui concerne les nouvelles constructions dans la forêt intérieure, les gens appuient fortement (à 87,5 % contre 10 % et deux indécis) l'orientation visant à ne pas les favoriser. Certains vont même jusqu'à dire qu'on devrait les interdire, en reformulant l'orientation.

Sur la conservation des alignements de pierre et des vestiges liés aux activités agricoles et équestres, la très grande majorité des répondants sont favorables à l'orientation. Un nouveau résident du quartier avoue avoir appris beaucoup de choses à la lecture du plan de conservation : « Conséquemment, je pense qu'il est opportun de mettre en valeur l'histoire de ce milieu que la grande majorité des citoyens ignorent. »

Sur la mise en valeur des anciens espaces ouverts, au sud de la forêt intérieure, témoignant des anciennes activités agricoles, la grande majorité des répondants y sont favorables. Ce résultat diffère de la position exprimée dans les mémoires. Les opposants à la mise en valeur préconisent le reboisement de cette partie du site patrimonial avec des essences forestières indigènes.

Les interventions archéologiques : L'orientation qui impose l'obligation d'une intervention archéologique avant de procéder à une excavation ne fait pas l'unanimité, mais les trois quarts sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord. Les opposants semblent remettre en question surtout l'intérêt d'interventions archéologiques dans un site naturel, d'autant plus que les domaines de villégiature, par exemple, ne sont pas très anciens.

Les lignes électriques : L'orientation relative au dégagement de la végétation sous les lignes électriques d'Hydro-Québec, qui doit être effectué dans le respect des caractéristiques du milieu naturel, est acceptée par la très grande majorité des répondants. Plusieurs remarques ont été formulées par les citoyens, allant de la nécessité pour l'entreprise de consulter les intervenants avant de procéder à l'entretien jusqu'à la proposition d'enfouir les fils électriques.

Les principaux enjeux : Les citoyens étaient invités à dire quels étaient les principaux enjeux de conservation dans le site patrimonial du Bois-de-Saraguay. La pression immobilière, mentionnée par la moitié de la trentaine de répondants à la question, apparaît comme la principale menace. On redoute notamment les dérogations qui pourraient être accordées par la Ville de Montréal pour permettre des constructions. Certains craignent également que la fréquentation accrue de ce lieu ne perturbe un environnement naturel fragile. D'autres, enfin, évoquent la bureaucratie et la pénurie de fonds publics, qui hypothèquent la gestion du site, ou encore le manque de clarté et de fermeté d'orientations du projet de plan de conservation, qui laissent place à l'interprétation.

Commentaires et suggestions : Les commentaires d'ordre général touchent d'abord la consultation elle-même, dont plusieurs citoyens ont salué la tenue, la beauté du site patrimonial du Bois-de-Saraguay et l'importance de le protéger. Certains citoyens y sont allés de suggestions un peu plus spécifiques qui sont présentées en annexe.

La consultation publique sur le projet de plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay a permis aux citoyens d'exprimer leur point de vue sur le document qui servira désormais de cadre de référence pour la gestion de ce site patrimonial protégé depuis 1981 que la Ville de Montréal a entrepris de mettre en valeur en le rendant plus accessible aux Montréalais. Les défenseurs de ce milieu naturel unique et de simples citoyens sensibilisés à la valeur de ce boisé soustrait à l'urbanisation ont soulevé des questions pertinentes et formulé des critiques constructives à propos du document produit par le Ministère, qui contribueront à bonifier la version définitive. Les enjeux de conservation ont aussi été évoqués dans le cadre de cette démarche de consultation : la concertation entre les acteurs, les consensus citoyens relativement à la protection et à la mise en valeur du site, la sécurité pour les piétons sur le boulevard Gouin Ouest, sujets auxquels s'est ajoutée, en réponse au questionnaire en ligne, la question du développement immobilier qui a grugé le site dans sa partie est après le décret de 1981. La vigilance citoyenne a permis de préserver le Bois-de-Saraguay; le plan de conservation qui entrera en vigueur en balisera désormais l'évolution.

Annexes

Recommandations contenues dans les mémoires

Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay

1 Intégrer au plan de conservation les consensus établis avec des groupes de citoyens impliqués dans une démarche concertée, c'est-à-dire :

Pour la forêt intérieure

2 Remettre en valeur le sentier de la biodiversité, dont le parcours est antérieur à la déclaration du site patrimonial. « Nous croyons comprendre qu'il aura une largeur maximale d'un mètre et un apprêt destiné à éviter le compactage du sol. Nous demandons deux petites passerelles, possiblement amovibles, afin de traverser des endroits humides au printemps. Nous considérons que le périple doit être identique ou très semblable à celui que nous avons proposé et qui présente une biodiversité exceptionnelle; cependant, nous sommes prêts à en discuter. [...] Enfin, nous proposons de procéder assez rapidement à l'aménagement du sentier de la biodiversité d'ici 2017 afin de mieux le protéger. »

3 Interdire les vélos dans les sentiers du Bois-de-Saraguay, qui devraient être réservés à la circulation pédestre, et installer un tourniquet à l'entrée du sentier, rendant très difficile l'accès aux cyclistes.

4 Éviter l'ajout d'un autre sentier nord-sud, le sentier Robert-Bélanger.

5 Plutôt que d'aménager des champs agricoles dans la partie sud, restaurer la forêt ancienne et sa zone de friche à ces endroits en les renaturalisant avec des plantes indigènes, tels des arbustes et petits arbres fruitiers qui attirent les oiseaux.

Pour les anciens domaines (Ogilvie et Mary-Dorothy-Molson)

6 « Il y avait possibilité de jumeler le projet de centre d'interprétation de la nature et de la biodiversité avec une interprétation de l'histoire du Bois-de-Saraguay, mais nous croyons comprendre que pour des raisons administratives, la thématique de la nature serait plus appropriée dans la maison du chauffeur. »

7 Aménager, dans le domaine Ogilvie, un sentier de la nature à caractère plus pédagogique, qui permettrait de présenter sur ce site de nombreux exemples de la biodiversité du Bois-de-Saraguay.

Un programme d'interprétation de la nature

8 Que le Bois-de-Saraguay bénéficie bientôt d'un programme d'interprétation de la nature adapté à ce site, en commençant par de petits groupes.

9 Réévaluer la possibilité d'intégrer la maison Mary-Dorothy-Molson au site patrimonial. Procéder à sa mise en valeur au bénéfice du public montréalais, notamment en restaurant les jardins anciens.

Accès au site

10 Que les citoyens de différents quartiers de Montréal puissent accéder au site assez facilement, par divers moyens de transport (à pied, à vélo ou en autobus) et en toute sécurité.

11 Assurer aux visiteurs quelques places de stationnement pour les voitures dans ou à l'entrée des anciens domaines.

Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal

12 Interdire l'accès aux vélos et aux chiens.

13 Pour le bien commun, que les découvertes ou artefacts témoignant de l'occupation passée du boisé deviennent l'objet de références muséales documentées plutôt que de donner lieu à des reconstitutions.

14 Bien évaluer l'impact des projets proposés dans le cadre de la mise en valeur du Bois-de-Saraguay.

15 Créer un groupe indépendant de scientifiques experts dont le mandat spécifique serait d'évaluer tout projet envisagé dans le Bois-de-Saraguay et de mesurer ses impacts sur les systèmes de la forêt.

Coalition verte

16 Préserver l'intégrité de la partie boisée du Bois-de-Saraguay, incluant les sections renaturalisées.

17 Limiter les sentiers sillonnant la forêt du nord au sud aux deux qui sont en cours d'aménagement.

18 Donner accès à la rivière des Prairies sur la propriété Ogilvie.

19 Établir un centre d'interprétation.

20 Rétablir le sentier de la biodiversité.

21 Inciter le public à visiter le site en utilisant les transports en commun plutôt que l'automobile.

22 Continuer la consultation des citoyens.

23 Que le plan de conservation reconnaisse que le Bois-de-Saraguay est un élément important de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand et adhère aux objectifs du plan concept de cet écoterritoire.

Ville en vert

24 Ville en vert appuie la demande du Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay relative à l'intégration des bâtiments du domaine Molson-MacDougall au site patrimonial, quitte à ce qu'elles suivent les limites du parc-nature.

25 La maison du chauffeur du domaine Ogilvie devrait être restaurée et mise en valeur en y aménageant un centre d'accueil et d'interprétation de la nature. Un stationnement pouvant accueillir un nombre restreint de véhicules devrait être aménagé, par exemple dans l'emprise de l'ancien chemin adjacent au bâtiment.

26 Dans l'optique de préserver l'intégrité de la forêt intérieure en la rendant accessible, les sentiers existants devraient faire l'objet d'une valorisation, tout en favorisant des interventions minimales, par exemple en restreignant la largeur des sentiers à un mètre.

27 Aucun nouveau sentier ne devrait être aménagé dans la forêt intérieure. L'ouverture d'un nouveau sentier dans le but de mettre en valeur l'ancien chemin Robert-Bélanger devrait être proscrite.

28 Ville en vert est d'avis qu'aucun site agricole historique ne devrait être restitué ou restauré sur l'ensemble du site patrimonial ou du parc-nature du Bois-de-Saraguay, pas même dans les milieux ouverts qui ne devraient être altérés que par des interventions d'éradication d'espèces végétales exotiques et envahissantes.

Société de biologie de Montréal

29 L'aménagement du sentier dit « de la biodiversité » et la création, dans le domaine Ogilvie, d'un centre d'interprétation didactique signalant les arbres et plantes remarquables contribueraient à l'enrichissement de ce joyau montréalais.

Élie Kassissia, au nom d'amis et de voisins du Bois-de-Saraguay

30 L'accès aux sept points d'observation indiqués dans le plan de conservation devrait être limité à des sentiers piétonniers. Les seuls véhicules autorisés devraient être ceux des personnes handicapées pourvu qu'elles soient accompagnées de leurs proches.

31 Les sentiers devraient être aménagés avec du gravier concassé et de la pierre 0-3/4 de pouce bien compactés sur une profondeur approximative de 12 pouces.

32 Les sept points d'observation devraient être indiqués plutôt comme des belvédères, chacun étant muni de panneaux d'interprétation décrivant les espèces présentes dans le secteur.

33 La circulation des embarcations et des bateaux motorisés, notamment les motomarines, devrait être interdite sur la portion de la rivière des Prairies entre l'île aux Chats et le Bois-de-Saraguay.

34 Les visiteurs pourront apporter leurs propres jumelles afin d'observer la nature et les oiseaux.

35 Nous suggérons que l'accueil et l'accès principal au site patrimonial pour les personnes qui n'habitent pas le quartier soient uniquement la maison Molson afin que ces personnes puissent y garer leur vélo ou leur automobile.

36 Un accès secondaire pourrait être la maison du chauffeur de la maison Ogilvie, mais uniquement pour les personnes venant à vélo ou à pied.

37 Il y a 35 ans, le ski de fond était pratiqué au Bois-de-Saraguay. Est-ce que ce sport sera permis dans votre nouveau projet?

38 La maison Molson devrait être transformée en musée, centre d'accueil et café-bistrot avec du stationnement pour les vélos et automobiles des visiteurs.

39 La maison Molson devrait être sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications. Il devrait être interdit de la louer ou de la prêter pour le tournage de films commerciaux (à but lucratif), car cette activité a un impact dans le quartier, qui est envahi par des camions et des maisons mobiles durant les plus belles semaines d'été, et compromet ainsi la sécurité des résidents.

40 Les horaires d'accès au site patrimonial du Bois-de-Saraguay devraient être affichés.

Michel Moquin, résident dans le voisinage du site

41 L'aménagement d'un sentier bimode (piétons et cyclistes) sous la ligne à haute tension permettrait de faciliter l'accès au site et donnerait une valeur patrimoniale à sa lisière sud.

42 Envisager de relocaliser la piste cyclable longeant le boulevard Gouin Ouest dans le site patrimonial en utilisant une infrastructure possiblement préexistante.

43 Il faut que tout élément du patrimoine que l'on cherche à préserver s'inscrive dans un ensemble cohérent et que les zones limitrophes d'un site patrimonial soient également encadrées par des obligations, moins restrictives certes que le site lui-même, mais qui forcent à respecter une certaine adéquation avec le site qu'elles encadrent.

Collège Sainte-Marcelline et Résidence l'Amitié

44 Construire des trottoirs le long du boulevard Gouin Ouest.

45 Réduire la limite de vitesse et réviser la signalisation pour indiquer la présence d'écoliers.

46 Réaménager les arrêts d'autobus sur le boulevard Gouin Ouest.

47 Aménager un virage à gauche protégé et élargir la voie devant l'entrée du collège pour les automobilistes provenant de l'ouest.

48 Aménager une traverse piétonnière mieux sécurisée.

49 Élaguer ou abattre les arbres qui représentent un danger.

50 Réaménager la piste cyclable.

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)

51 Intégrer un paragraphe concernant la place du site patrimonial du Bois-de-Saraguay dans la trame verte et bleue de l'agglomération de Montréal et le rôle de ce milieu d'une grande richesse écologique dans sa consolidation.

52 Reconnaître l'existence et le rôle du comité de suivi permanent du Bois-de-Saraguay.

53 Assurer l'arrimage entre le plan de conservation et les travaux du comité de suivi permanent.

54 Intégrer un volet consacré à la protection et à l'amélioration de l'habitat des espèces fauniques dans une perspective de renforcement de la biodiversité.

55 Réaffirmer la vocation de conservation de l'île aux Chats et ainsi limiter et encadrer les accès.

56 Insister sur l'importance de diversifier le choix des essences et des plantes sur l'ensemble des secteurs du site, que ce soit lors d'opérations de reboisement ou de replantation.

57 Pour les travaux de gestion de la végétation aux abords des lignes électriques, inclure des procédures assurant la préservation maximale des arbres et arbustes (élagage versus coupe, replantation à la suite d'éventuelles coupes).

58 Intégrer dans les orientations des éléments favorisant l'adaptation aux changements climatiques (ex. : choix d'espèces végétales adaptées aux nouvelles conditions climatiques, restauration et protection des berges).

59 Intégrer dans le plan de conservation les enjeux d'accès au site en transports collectif et actif.

60 Souligner la place importante que joue le boulevard Gouin Ouest dans l'accès au site et mentionner la nécessité de déployer des mesures pour l'améliorer et le sécuriser.

61 Mentionner la présence de terrains ayant une valeur écologique importante aux abords du site patrimonial dans la perspective de consolider la trame verte et bleue.

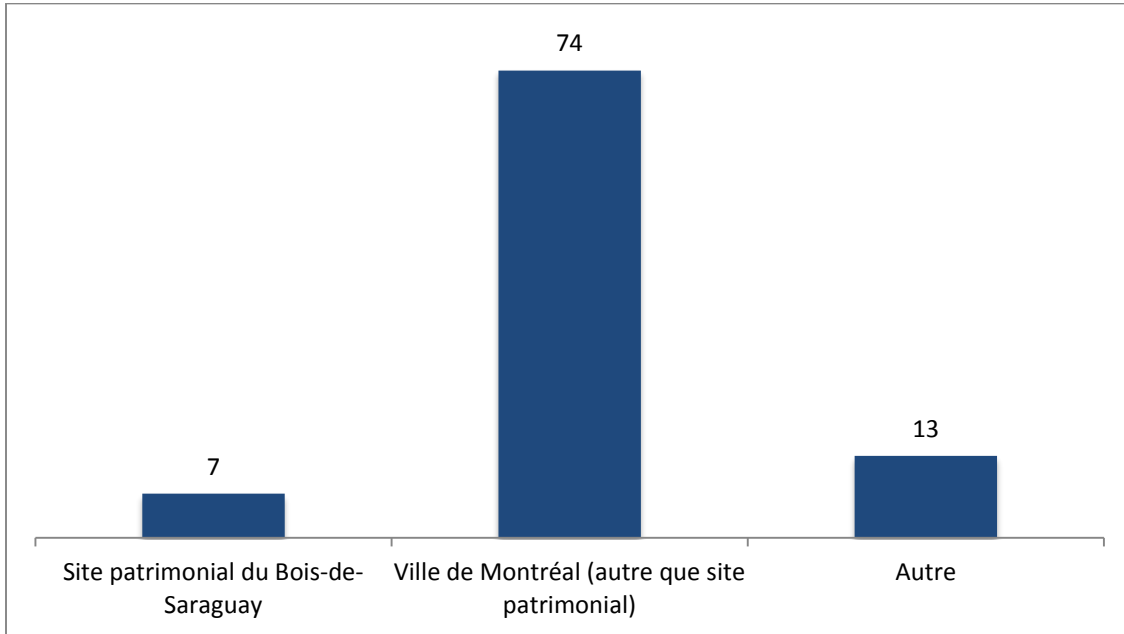
Suggestions des répondants au questionnaire en ligne

- « Créez une belle forêt accessible sans endommager ce qui existe, mais plutôt en améliorant ce qui existe et en agrandissant sa superficie. Vous connaissez les pays en Europe qui rebâtissent la nature sur leurs terres? C'est ce qu'il faut faire sur l'île de Montréal et sur l'île de Laval. »
- « Dans le plan, il n'est question d'aucun mécanisme permettant de vérifier que la préservation à long terme est assurée. Il n'y a rien qui valide dans l'avenir si les aménagements et l'utilisation sont adéquats et respectent le niveau de protection et de conservation pour la survie du Bois-de-Saraguay. Par exemple, des recensements permettent de surveiller l'évolution des espèces désignées vulnérables, autant pour la flore que pour la faune. Il faut envisager de mettre en place des outils pour faire des constats périodiques déterminant si une tendance de son déclin se manifestait. À cet égard, il serait judicieux de s'adjoindre un conseil de spécialistes ayant une connaissance approfondie des enjeux qui mettent en péril la fragilité du boisé. Ils feraient les recommandations qui s'imposent sur le bien-fondé d'aménagements futurs et proposeraient même des solutions pour garantir son degré de conservation et prévenir une perte potentielle de sa biodiversité. Il faut garder à l'esprit que le Bois-de-Saraguay est un réel joyau très fragile. Le plan reconnaît que le Bois-de-Saraguay est considéré comme la forêt la mieux préservée de l'île de Montréal. Il faut prendre les moyens de conserver à tout prix ce site écologique. Il représente un immense héritage qu'il ne faut pas dilapider par des décisions et des actions qui lui seraient irrémédiablement dommageables. »
- « Il faudrait en faciliter l'accès pour l'écotourisme. »
- « Je réitère ma suggestion que la péninsule marécageuse du Bois-de-Liesse pourrait être intégrée au site patrimonial. »
- « Les gouvernements doivent absolument apporter des règlements et des lois qui obligerait d'avoir un référendum pour toutes modifications de zonage dans tous les milieux naturels sur l'île de Montréal. Afin que ces lieux naturels soient protégés et préservés pour les générations futures. »
- « Une attention devrait être apportée à la circulation des piétons ainsi que des cyclistes le long du boulevard Gouin Ouest. Mes filles ayant été chez les Marcellines et ayant des parents à la résidence l'Amitié, la circulation le long de Gouin Ouest est périlleuse. Donc, prendre en compte la sécurité dans la préservation et l'aménagement du milieu. Merci de nous avoir permis de communiquer notre opinion. »

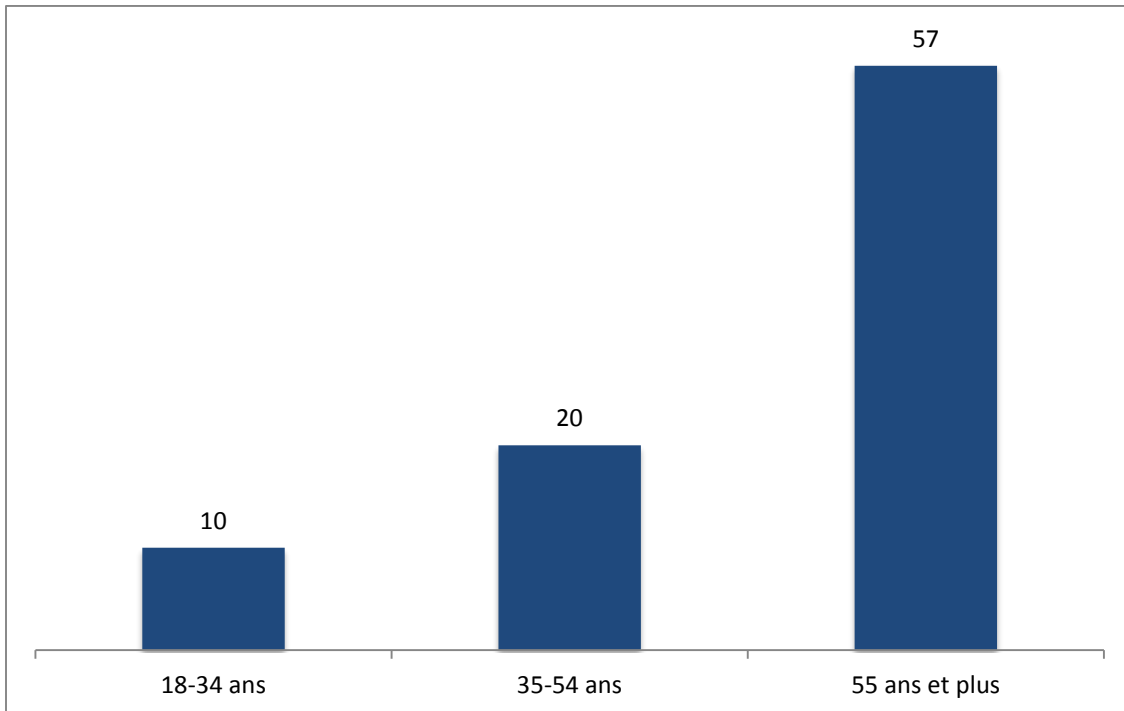
- « Une surveillance accrue devrait être mise en place pour pénaliser les gens qui jettent des rebuts à l'orée de la forêt intérieure (dont les paysagistes) ou encore pour ceux qui prélèvent de l'ail des bois dans la forêt. Aussi, le parc du Beau-Bois devrait être nettoyé à faible coût et sans amélioration majeure (arbres poussant dans la haie coupés et balançoire installée dans le carré de sable). Également, les travaux liés au plan de conservation semblent avoir déjà commencé. Bien que ceux-ci semblent adéquats, il aurait été préférable de finir la consultation au préalable. Ceci étant dit, je vous remercie pour l'opportunité accordée aux citoyens de se prononcer sur la question. Enfin, bien que je ne réside plus dans la zone concernée, j'y ai vécu pendant 25 ans et mes parents y résident toujours. En conséquence, j'ai bien à cœur la préservation du bois de Saraguay! »

Réponses au questionnaire en ligne : identité des répondants

Lieu de résidence (obligatoire)

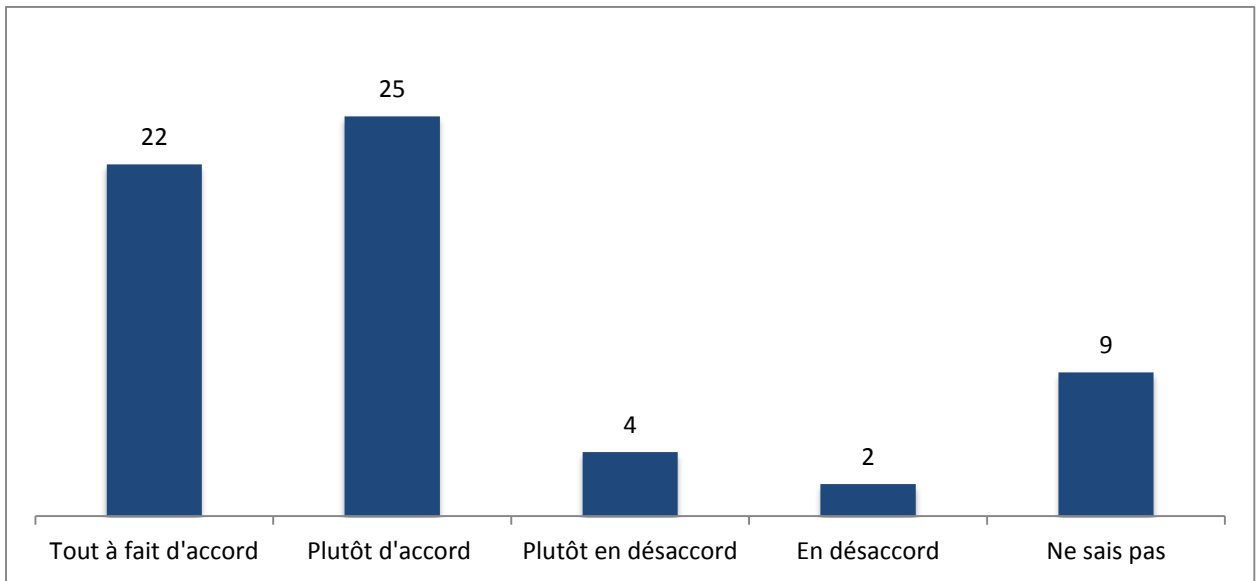


Âge

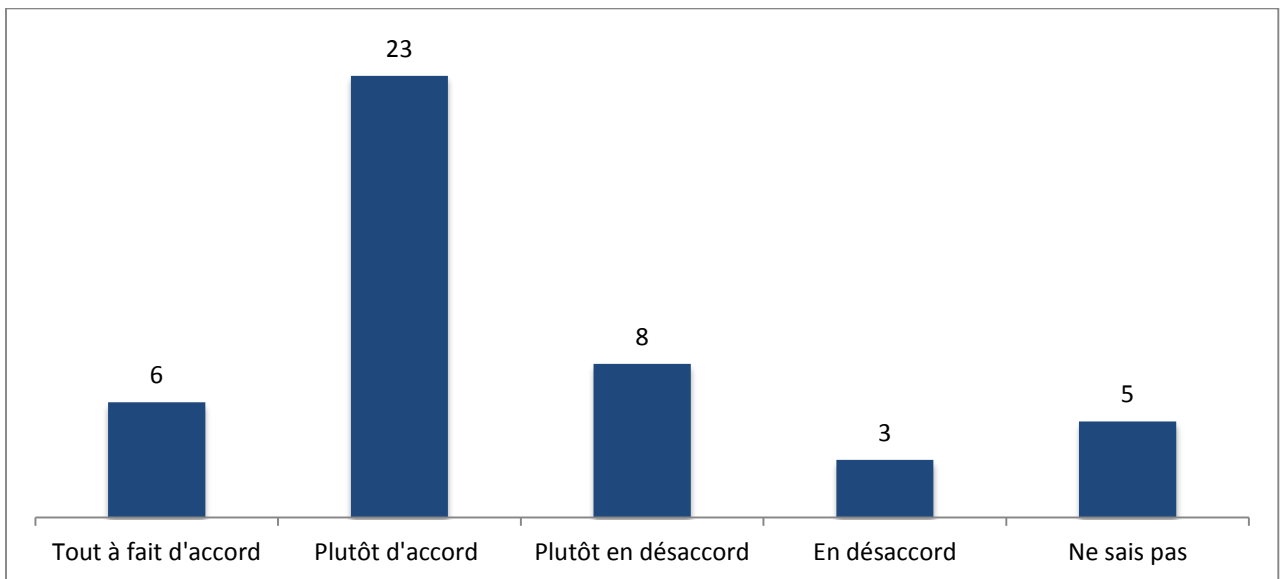


Réponses au questionnaire : répartition des réponses aux questions fermées

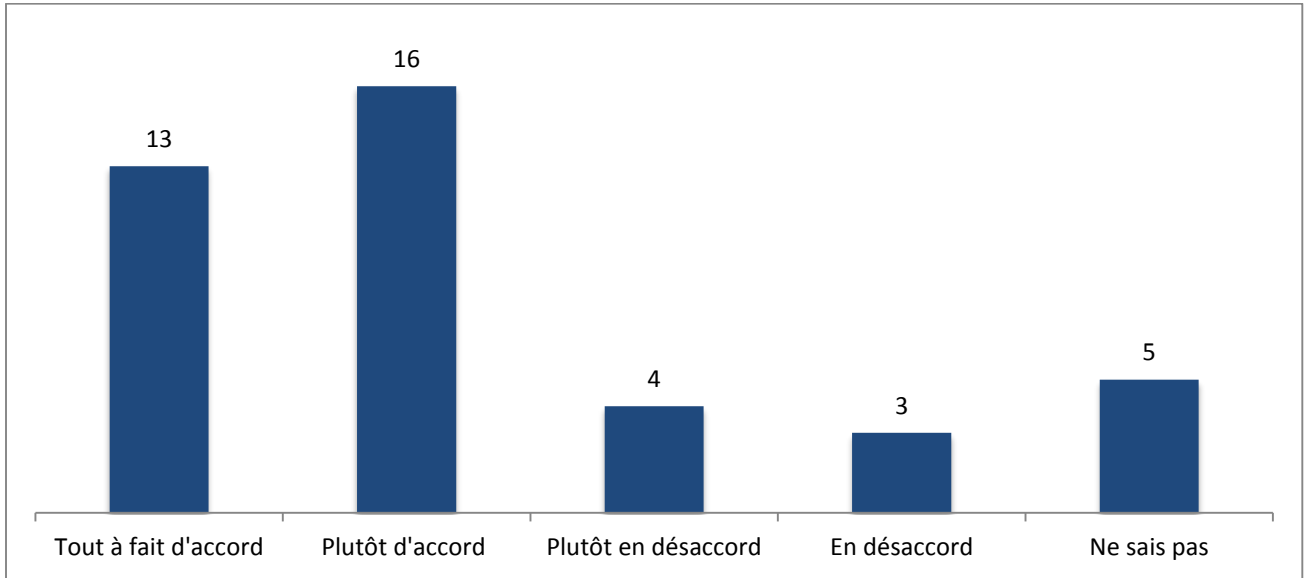
Q2. Le plan de conservation est facile à consulter.



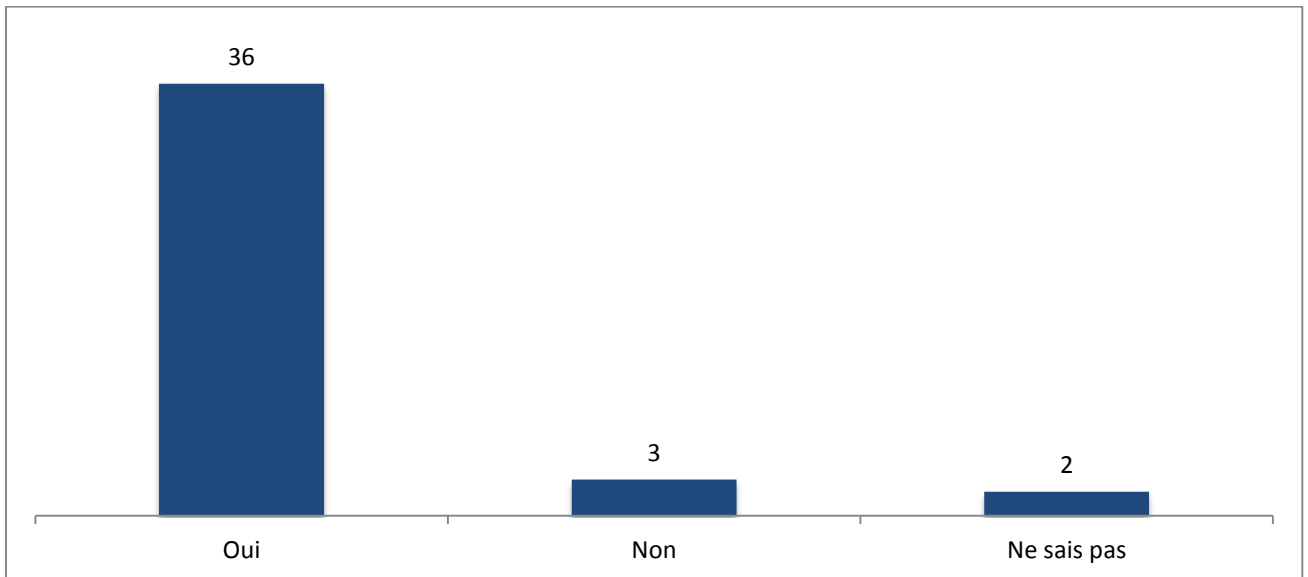
Q3. Le plan de conservation permet de bien comprendre les interventions qui sont souhaitées dans le site patrimonial du Bois-de-Saraguay.



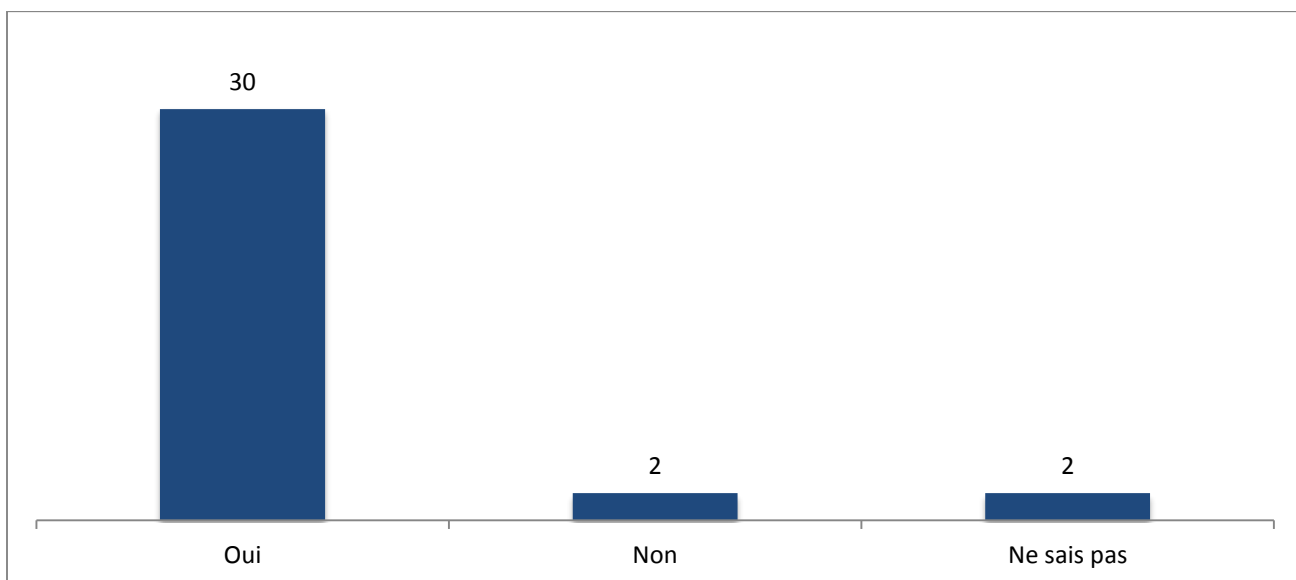
Q4. Le plan de conservation assurera la préservation à long terme du site patrimonial.



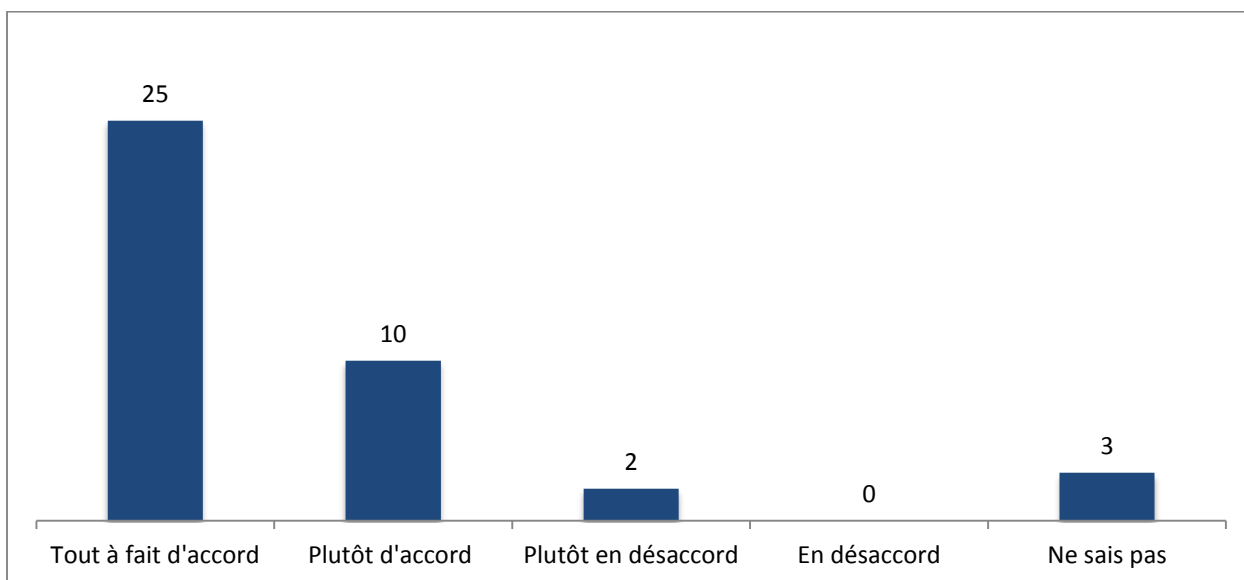
Q5. Le plan de conservation attribue deux valeurs paysagères au site patrimonial du Bois-de-Saraguay : une première liée à la préservation d'un important secteur boisé sur le territoire urbanisé de l'île de Montréal et une seconde reposant sur l'unicité de cette zone forestière. Est-ce que ces valeurs sont représentatives des raisons pour lesquelles le site patrimonial du Bois-de-Saraguay mérite d'être protégé?



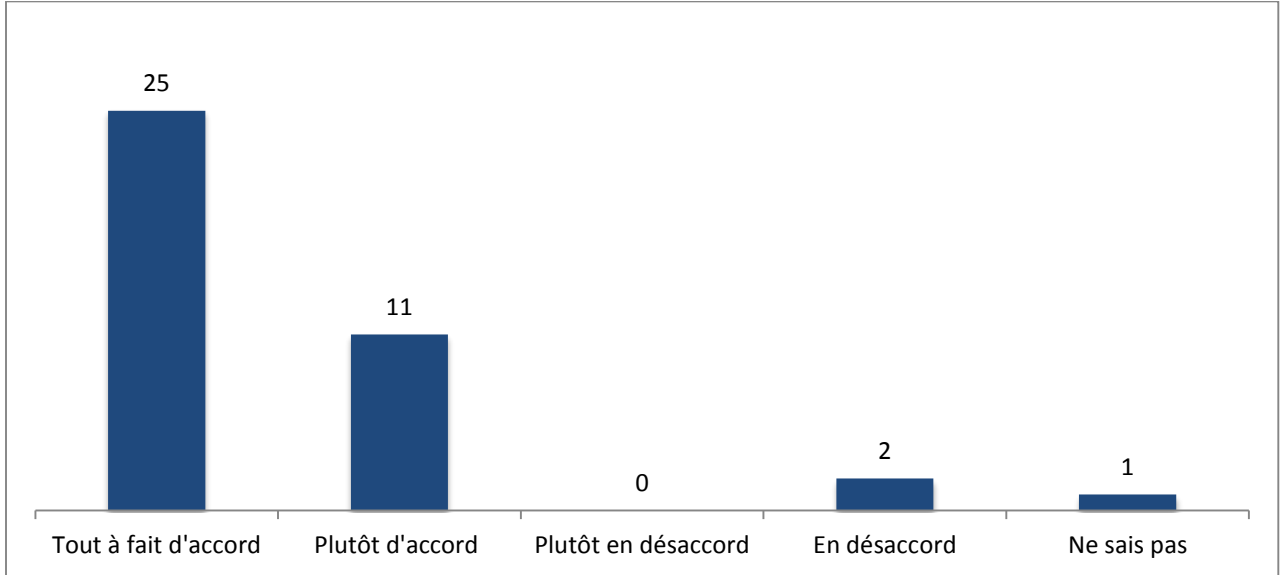
Q6. Le plan de conservation décrit les caractéristiques à préserver dans le site patrimonial. Outre le cadre naturel, il y est question des qualités visuelles, des unités de paysage et du patrimoine archéologique. Est-ce que ces caractéristiques sont représentatives des éléments à préserver dans le site patrimonial?



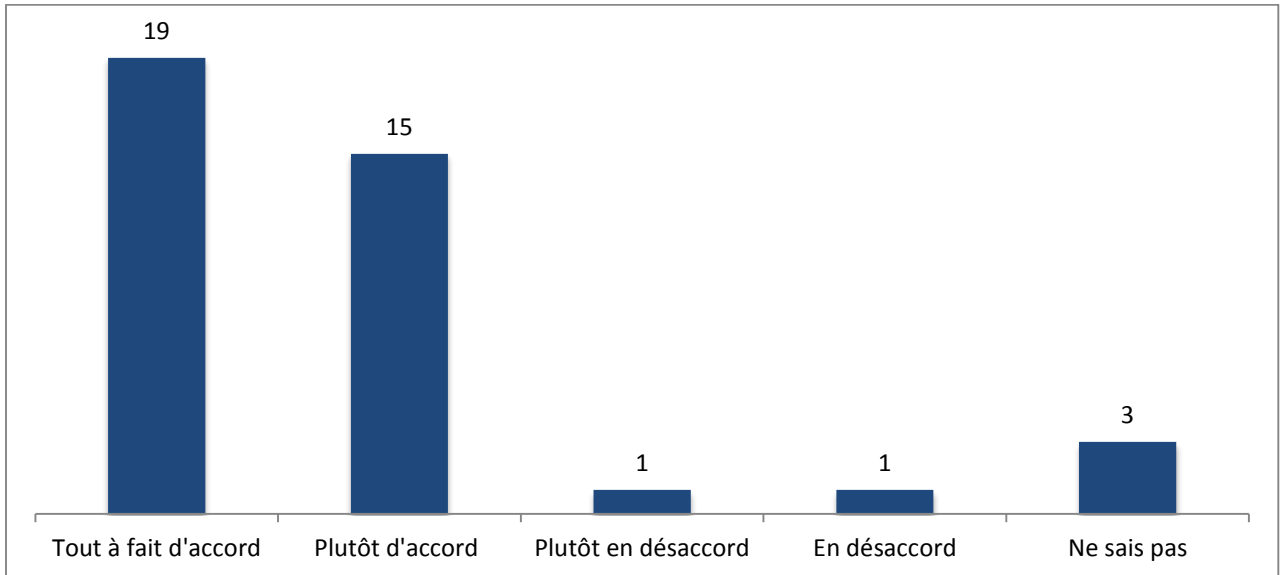
Q7. Le plan de conservation propose de « ne pas aménager de voies » et de « ne pas favoriser de nouvelles constructions » sur l'île aux Chats.



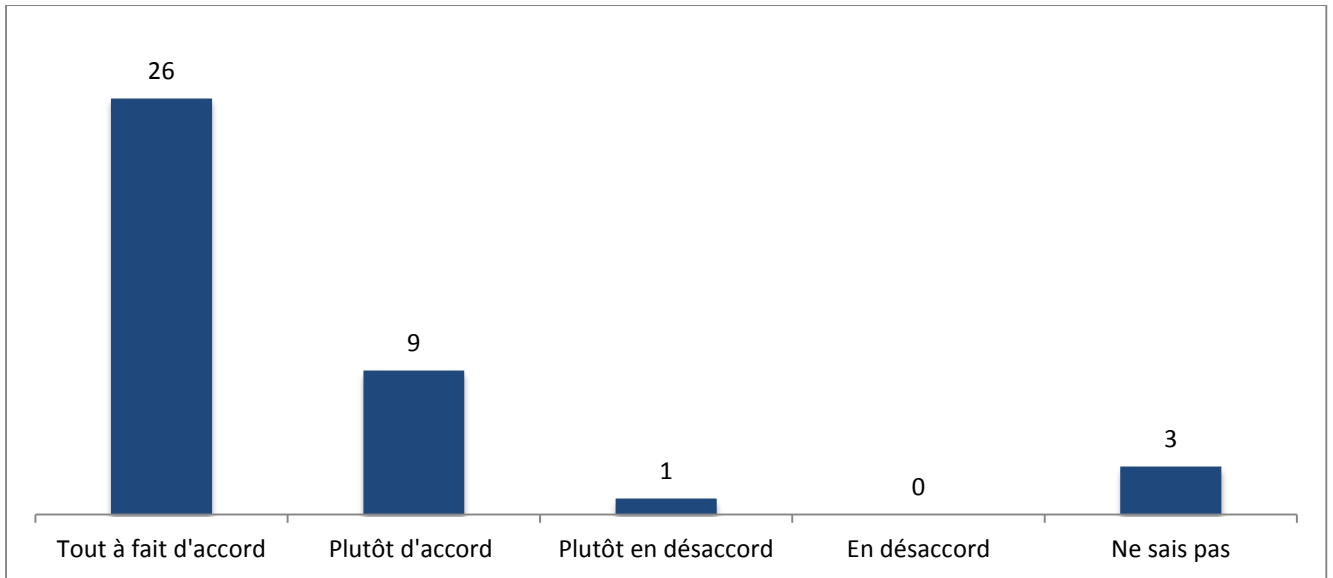
Q8. Le plan de conservation comprend l'orientation suivante au sujet du couvert végétal présent dans les secteurs se trouvant au nord du boulevard Guin Ouest : « Favoriser le maintien des espaces ouverts et des anciens aménagements paysagers associés aux anciens domaines de villégiature. »



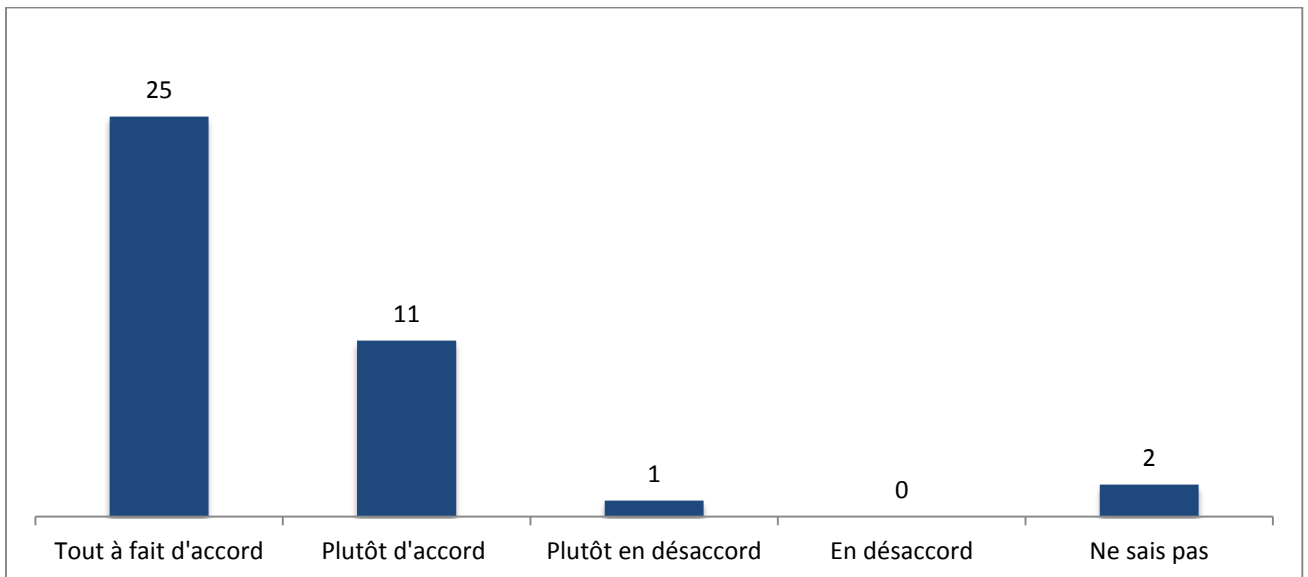
Q9. Le plan de conservation propose de « favoriser la protection de la maison du chauffeur en privilégiant sa préservation et sa restauration ».



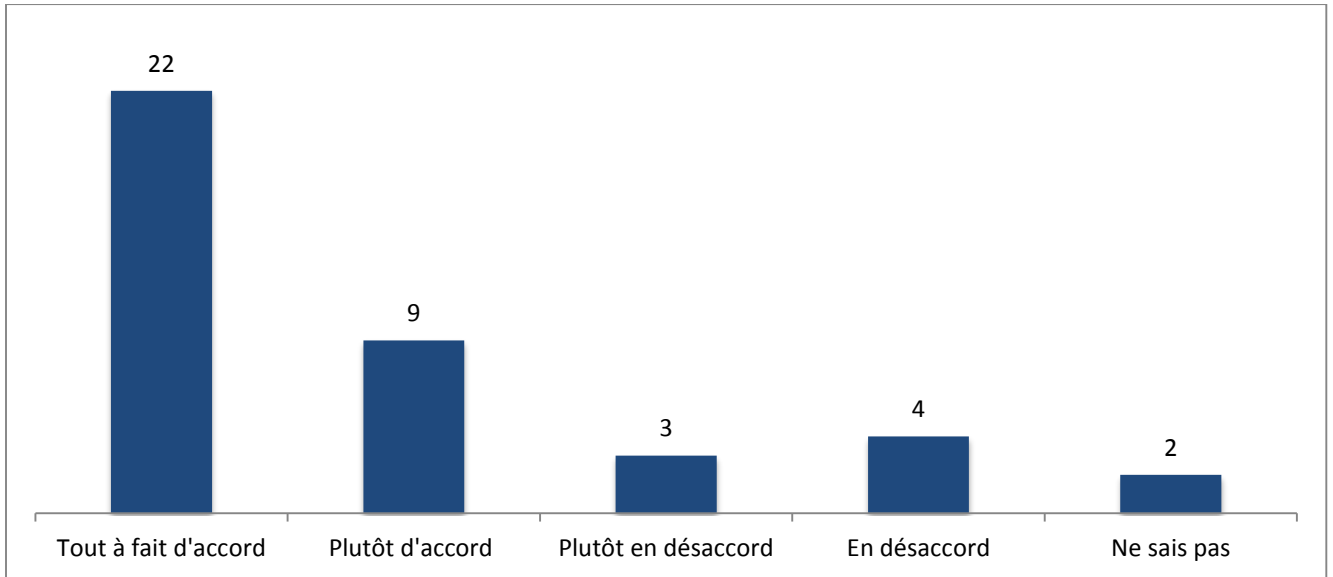
Q10. Le plan de conservation contient une orientation visant à ne pas favoriser les nouvelles constructions dans les secteurs des anciens domaines, « à l'exception d'installations d'accueil pour les visiteurs [qui] doivent s'inscrire dans l'harmonie naturelle du lieu ».



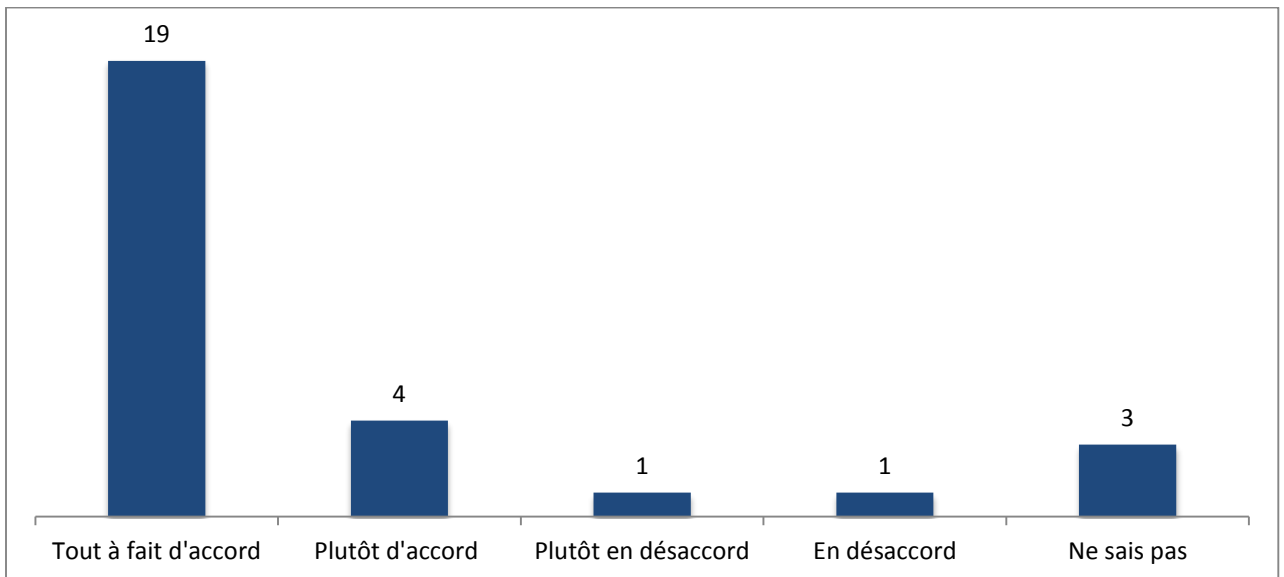
Q11. Le plan de conservation invite à favoriser « la mise en valeur et l'accès aux rives » de la rivière des Prairies.



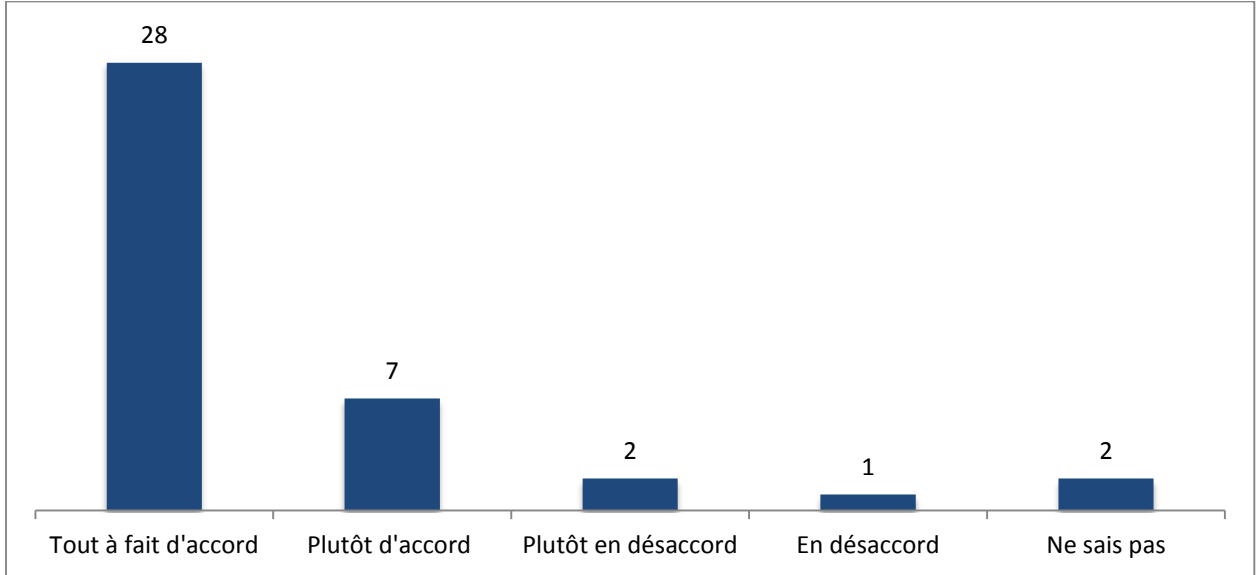
Q12. Le plan de conservation invite à « privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation ».



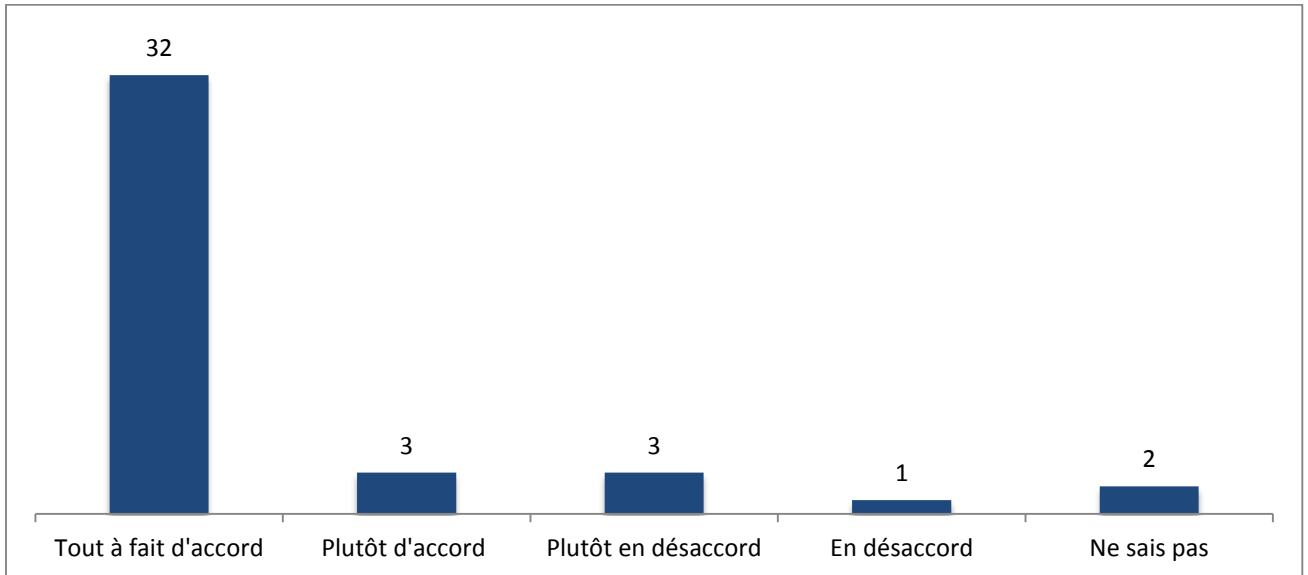
Q13. Pour les travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques par Hydro-Québec ou ses mandataires en vue d'assurer la sécurité publique, le plan de conservation invite à « viser le respect des caractéristiques du cadre naturel ».



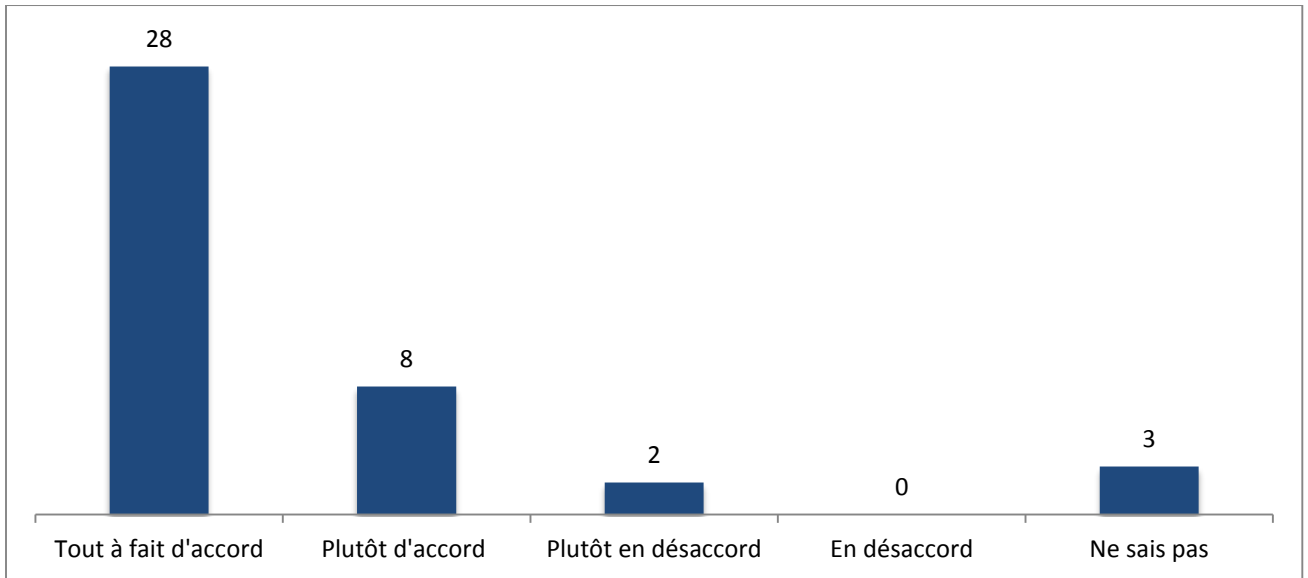
Q14. Le plan de conservation invite à « minimiser l'aménagement de nouvelles voies » dans la forêt intérieure et précise que ces voies « doivent avoir un impact limité sur le cadre naturel et le réseau viaire existant » et qu'« elles doivent s'inscrire dans l'harmonie naturelle du lieu, notamment par leurs matériaux ».



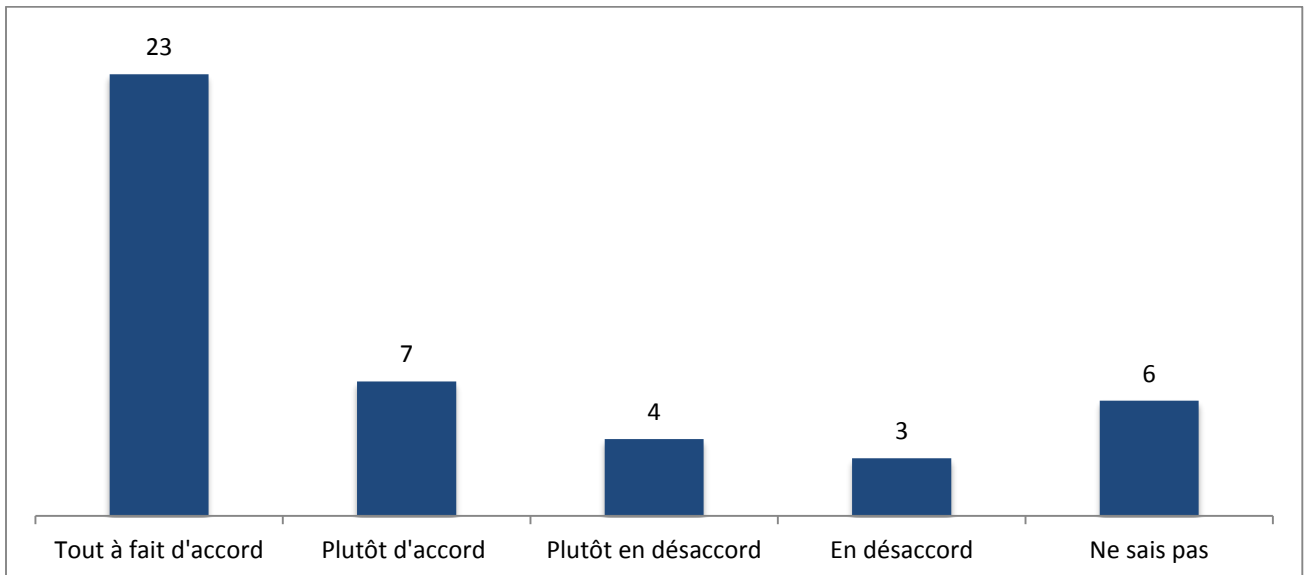
Q15. Le plan de conservation propose de ne « pas favoriser les nouvelles constructions » dans la forêt intérieure.



Q16. Le plan de conservation propose de « conserver les alignements de pierre et les vestiges liés aux activités agricoles et équestres, tels que le point d'eau circulaire et le bassin de nettoyage ».



Q17. Le plan de conservation comprend une orientation qui invite à « favoriser la mise en valeur des anciens espaces ouverts, au sud de la forêt intérieure, témoignant des anciennes activités agricoles ».



Comité d'audition

Yves Lefebvre

M.A.P.

Président du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Ann Mundy

M.B.A.

Vice-présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Denis Boucher

Historien

Chargé de projet au Conseil du patrimoine religieux du Québec

Lise Martel

Avocate à la retraite

Chronologie des travaux

Le 14 octobre 2015, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, madame Hélène David, annonce la tenue d'une consultation publique sur le projet de plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay.

Le 14 octobre 2015, le projet de plan de conservation est rendu public par le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Le 28 octobre 2015, présentation du projet de plan de conservation par des représentants du ministère de la Culture et des Communications suivie d'une période de questions des citoyens et des groupes. Diffusion du questionnaire en ligne sur le site Web du Conseil.

Le 25 novembre 2015, audience publique.

Avril 2016, le rapport de consultation et l'avis du Conseil sont remis au ministre.

Documentation pertinente

Le projet de plan de conservation, la présentation du Ministère, la transcription de l'audience, la webdiffusion ainsi que les mémoires sont disponibles sur le site Web du Conseil (www.cpcq.gouv.qc.ca).

Direction : Yves Lefebvre
Ann Mundy

Rédaction : Jacques Saint-Pierre avec la
collaboration de Sophie Morin

Consultante en archéologie : Gisèle Piédalue

Révision linguistique : Marie-Élaine Gadbois, Oculus révision

Photo page couverture : Site patrimonial du Bois-de-Saraguay
Chantal Grisé, 2005
© Ministère de la Culture et des Communications

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec – 2016

